

KEYMO

la clé de vos projets immobiliers

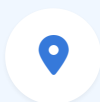
BARÈMES D'HONORAIRES

2026



« *La clé de vos projets immobiliers* »

KEYMO SAS



14 Avenue de Lyon
06400 Cannes



contact@keymo.fr



www.keymo.fr



PRÉSENTATION

“Vendre, acheter ou louer n'a jamais été aussi simple.
KEYMO vous accompagne à chaque étape.”

KEYMO est un cabinet immobilier moderne et complet qui associe expertise, technologie et relationnel pour vous offrir un service sur mesure. Notre équipe de professionnels expérimentés vous accompagne dans toutes vos opérations immobilières, qu'il s'agisse de transaction ou de gestion.



**TRANSACTIONS
RÉSIDENTIELLES**



**LOCAUX
PROFESSIONNELS**



**GESTION
LOCATIVE**



BARÈMES TRANSACTIONS RÉSIDENTIELLES

VALEUR DU BIEN	HONORAIRES	MINIMUM FACTURÉ
Moins de 150 000 €	Forfait	10 000 € TTC
150 000 € – 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
1 000 000 € – 3 000 000 €	5% TTC	14 400 € TTC
Plus de 3 000 000 €	3,5% TTC	24 000 € TTC

OFFRE EXCLUSIVE



Pour toute **exclusivité confiée à KEYMO**, bénéficiez d'une remise exceptionnelle de **-0,5 point** sur les honoraires standards.



Conditions : Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire. Prix net vendeur.

TVA : Incluse au taux en vigueur (20%). Les honoraires sont exigibles à la signature de l'acte authentique.



MANDAT DE RECHERCHE ACQUÉREURS



Le mandat de recherche engage **KEYMO** à trouver pour l'acquéreur un bien correspondant à ses critères. Les honoraires sont dus uniquement en cas de réussite, à la signature de l'acte authentique chez le notaire.

VALEUR DU BIEN	HONORAIRES	MINIMUM FACTURÉ
Moins de 150 000 €	Forfait	10 000 € TTC
De 150 000 € à 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
Plus de 1 000 000 €	5% TTC	14 400 € TTC



RAPPEL LÉGAL & CONDITIONS

- Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire explicite au mandat.
- Aucun frais ne peut être demandé avant la réalisation effective de la transaction (Loi Hoguet).



TVA incluse au taux en vigueur (20%). Les honoraires sont exigibles à la signature de l'acte authentique.



BARÈMES LOCAUX PROFESSIONNELS

Une expertise dédiée aux transactions et à la gestion de vos actifs professionnels.



Ventes Murs & Bureaux

TRANSACTION

Valeur du bien	Honoraires	Minimum
 < 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
 1 - 3 M €	5% TTC	14 400 € TTC
 > 3 000 000 €	3,5% TTC	24 000 € TTC



Fonds de Commerce

CESSION

Valeur du fonds	Honoraires	Minimum
≤ 200 000 €	10% TTC	9 600 € TTC
200 - 500 K €	8% TTC	12 000 € TTC
> 500 000 €	6% TTC	18 000 € TTC



Droit au Bail

Honoraires Cession

12% TTC

Min. 7 200 € TTC



Base de calcul : Prix net vendeur (transaction) ou loyer annuel TTC (location).

Honoraires charge vendeur/bailleur sauf convention contraire.



Location (Baux 3-6-9)

LOCATION

Charge	Base calcul	Minimum
Preneur	20% du loyer annuel TTC	3 600 € TTC
Bailleur	1 mois de loyer TTC	2 400 € TTC



Services & Prestations Annexes



RÉDACTION BAIL

900 € TTC

Forfait



ÉTAT DES LIEUX

4 € / m² TTC

Entrée ou Sortie



RENOUVELLEMENT

650 € TTC

Forfait / Avenant



Tous les tarifs affichés sont **TTC (TVA 20%)**, sauf indication contraire pour les honoraires de gestion.



GESTION LOCATIVE



DES HONORAIRES PROPORTIONNELS

Un petit loyer ne doit pas coûter plus cher.
Aucun minimum garanti.

RÉSIDENTIEL

Honoraires de gestion

Facturation mensuelle

7% HT

Mise en location

1 mois de loyer TTC

État des lieux

3 €/m² TTC

LOCAUX PROFESSIONNELS

Honoraires de gestion

Facturation mensuelle

7% HT

Mise en location

1 mois de loyer TTC

État des lieux

4 €/m² HT

 **OPTION : GLI (Garantie Loyers Impayés)**

Facturation au réel

 Tous les tarifs affichés sont TTC, sauf les honoraires de gestion exprimés en HT (TVA 20%)

INFORMATIONS IMPORTANTES

Base de calcul : loyer annuel HT HC.

Facturation : Honoraires de gestion facturés mensuellement.

Frais tiers : L'ensemble des frais tiers (diagnostics, huissiers, avocats, publicité) sont refacturés au réel.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Gestion des sinistres (hors GLI/GLOI)

Keymo prend en charge, pour le compte du bailleur, la gestion complète des sinistres (dégât des eaux, incendie, etc.).

- ✓ Déclaration assureur
- ✓ Suivi technique
- ✓ Coordination
- ✓ Suivi expertises
- ✓ Contrôle travaux
- ✓ Clôture dossier

TYPE DE SINISTRE	HONORAIRES HT	MONTANT TTC
Sinistre < 1 000 € TTC (Montant travaux)	120 € HT	144 € TTC
Sinistre ≥ 1 000 € TTC (Montant travaux)	8% HT	Plafonné 600€ TTC
Présence à expertise	80 € HT	96 € TTC

*Non applicable si gestion assurée par GLI/GLOI.

Honoraires locataire - plafonds ALUR (TTC)

ZONE NON TENDUE

8 €/m²

Visite, dossier, bail

ZONE TENDUE

10 €/m²

Visite, dossier, bail

ZONE TRÈS TENDUE

12 €/m²

Visite, dossier, bail



État des lieux d'entrée

+ 3 € / m²

Quel que soit le zonage



Dépôt de garantie

Logement nu	1 mois HC
Meublé	2 mois HC



Préavis locataire

Zone tendue	1 mois
Hors zone	3 mois



CONDITIONS & RÉGLEMENTATION



Conditions Générales

BASE DE CALCUL

Transactions : Prix net vendeur • Location Pro : Loyer annuel HT HC

EXIGIBILITÉ

Vente : Acte authentique • Location : Signature bail • Gestion : Mensuelle

FISCALITÉ & TIERS

TVA applicable : 20% • Frais tiers refacturés au réel (diagnostics, etc.)



Identité de l'entreprise

- KEYMO SAS au capital de 1 000 €
- SIREN : 931 236 814
- Siège : 14 Avenue de Lyon, 06400 Cannes
- SIRET : 931 236 814 00022
- R.C.S : 931 236 814 Cannes
- TVA Intracom : FR68931236814



Garanties & Habilitations

Carte pro n°CPI31012024000000075 (CCI Nice-Côte d'Azur)

- Garantie Financière : 110 000 €
- Convention : Immobilier – IDCC 1527

✓ CONFORME 2026



AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE

Barème d'honoraires affiché conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Ce document a valeur contractuelle pour l'année 2026. Les honoraires peuvent être modifiés à tout moment par KEYMO SAS.